|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale**  **CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL**  **Dix-neuvième session** 22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 3.1(2)** |
| Présenté par: Président de la plénière  30.V.2023  **VERSION APPROUVÉE** |

**POINT 3 DE L’ORDRE DU JOUR: PLAN STRATÉGIQUE ET BUDGET POUR LA PÉRIODE 2024-2027**

**POINT 3.1 DE L’ORDRE DU JOUR: Plan stratégique et budget pour la période 2024-2027**

# Montant maximal des dépenses pour la dix-neuvième période financière (2024-2027)



# PROJET DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 3.1(2)/1 (Cg-19)

## Montant maximal des dépenses pour la dix-neuvième période financière (2024-2027)

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Notant:**

1) L’[article 23](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=25) de la Convention de l’Organisation météorologique mondiale (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)),

2) L’[article 4](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11181" \l "page=132) du Règlement financier de l’Organisation météorologique mondiale (*Recueil des documents fondamentaux N° 1* (OMM-N° 15)),

3) La [recommandation 5/1 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7bCAAB0BED-75B8-4A53-A659-309B8954FEC6%7d&file=EC-76-d05-MAXIMUM-EXPENDITURES-2024-2027-draft1_fr.docx&action=default) – Montant maximal des dépenses pour la dix-neuvième période financière (2024-2027),

4) Le [projet de résolution 3.1(1)/1 (Cg-19)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b9E7A4211-C971-4A7E-B9DD-D4D5560D12D7%7d&file=Cg-19-d03-1(1)-STRATEGIC-PLAN-draft1_fr.docx&action=default) – Plan stratégique de l’OMM pour la période 2024-2027,

5) Le Plan opérationnel de l’OMM pour la période 2024-2027 ([Cg-19/INF. 3.1(1a)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)),

6) Le rapport du Comité consultatif pour les questions financières ([Cg-19/INF. 2.5](https://meetings.wmo.int/Cg-19/InformationDocuments/Forms/AllItems.aspx)),

**Considérant** les buts à long terme et les objectifs stratégiques établis dans le Plan stratégique de l’OMM ([projet de résolution 3.1(1)/1 (Cg-19)](https://meetings.wmo.int/Cg-19/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=%7b9E7A4211-C971-4A7E-B9DD-D4D5560D12D7%7d&file=Cg-19-d03-1(1)-STRATEGIC-PLAN-draft1_fr.docx&action=default)),

**Autorise** le Conseil exécutif, durant la dix-neuvième période financière comprise entre le 1er janvier 2024 et le 31 décembre 2027:

1) À engager des dépenses maximales de 278 071 400 francs suisses à financer via des contributions obligatoires;

2) À répartir les ressources du budget ordinaire par ligne de crédit, conformément à l’[annexe](#_Annexe_au_projet) de la présente résolution;

3) À approuver des allocations biennales de crédits pour 2024-2025 et 2026-2027 dans les limites de ce budget;

**Autorise également** le Conseil exécutif à engager d’autres dépenses à partir de contributions volontaires contribuant à favoriser la mise en œuvre des activités des programmes conformément au Plan stratégique, y compris des initiatives et programmes coparrainés;

**Demande** au Secrétaire général de suivre la mise en œuvre du Plan opérationnel, tant pour les résultats que pour les produits, conformément au système de suivi et d’évaluation de l’OMM, en particulier en ce qui concerne l’utilisation des ressources budgétaires;

**Prie** le Secrétaire général, en collaboration avec les Membres, de mobiliser des contributions extrabudgétaires pour accélérer, élargir et/ou intensifier la mise en œuvre des buts à long terme et des objectifs stratégiques du Plan stratégique pour 2024-2027, en mettant tout particulièrement l'accent sur les alertes précoces pour tous, l'initiative relative à la veille mondiale des gaz à effet de serre, le changement de la cryosphère et ses répercussions en aval et la mise en œuvre du Plan d'action pour l'hydrologie.

**Prie** le Conseil exécutif d’affecter en priorité tout excédent de trésorerie résultant de la dix‑huitième période financière et les économies qui pourraient être réalisées au cours du premier exercice biennal de la dix-neuvième période financière au financement des priorités stratégiques, s’agissant notamment des alertes précoces pour tous; des modifications de la cryosphère et de leurs répercussions en aval; de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'hydrologie; à l'issue des travaux de l’Équipe spéciale du Conseil exécutif pour l’examen approfondi de la démarche et du concept régionaux de l’OMM, de la mise en œuvre des recommandations de l’Équipe spéciale; et de la Veille mondiale des gaz à effet de serre, sous réserve de l’approbation de son plan de mise en œuvre. *[Suisse]*

**Prie également** le Secrétaire général d’obtenir l’approbation du Conseil exécutif pour ce qui concerne l’affectation des excédents de trésorerie résultant de la dix‑huitième période financière et des économies qui pourraient être réalisées au cours du premier exercice biennal de la dix-neuvième période financière au financement des priorités définies par le Conseil exécutif; *[Suisse]*

**Prie en outre** le Secrétaire général de revoir en permanence les méthodes de mise en œuvre, de recenser des gains d’efficacité opérationnelle, y compris via le renforcement des partenariats avec les institutions des Membres, et de rendre compte des gains d’efficacité ainsi recensés à la soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif dans le contexte de la présentation du budget 2026-2027. *[Autriche]*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#_Annexe_au_projet)

\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la [résolution 2 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828" \l "page=34) – Montant maximal des dépenses pour la dix-huitième période financière (2020-2023), à compter du 1er janvier 2024.

## Annexe du projet de résolution 3.1(2)/1 (Cg-19)

### MONTANT MAXIMAL DES DÉPENSES PAR CRÉDIT POUR LA PÉRIODE 2024-2027

(en francs suisses)

|  |  |
| --- | --- |
| Lignes de crédit | Montant maximal des dépenses 2024-2027 |
| 1. Titre I. But à long terme 1 | 57 454 300 |
| 2. Titre II. But à long terme 2 | 52 543 600 |
| 3. Titre III. But à long terme 3 | 25 240 500 |
| 4. Titre IV. But à long terme 4 | 61 024 300 |
| 5. Titre V. But à long terme 5 | 4 761 000 |
| 6. Titre VI. Organes directeurs, équipe dirigeante et contrôle | 43 074 600 |
| 7. Titre VII. Services linguistiques | 33 973 100 |
| Montant maximal des dépenses | 278 071 400 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_